
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 29 OCT 2021

N° 21-01155 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture d'un concours direct de recrutement sur mesures nouvelles spéciales de **cinquante (50) Sages-Femmes ou Maïeuticiens**, pour le compte du Ministère de la Santé, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2021**.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2021, titulaires du BAC et du diplôme de Sages-Femmes ou Maïeuticiens ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée des diplômes requis ou de leurs attestations ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport, en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur le site ci-après :

- période : du 02 novembre au 12 novembre 2021 ;
- jours de réception : du lundi au samedi ;
- heures de réception : de 08h00 à 14h00 ;
- site de réception : Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé.

NB : Les candidats titulaires du diplôme de Sage-Femme ou Maïeuticien d'Etat ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves écrites du concours se déroulent en ligne. L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ou du passeport, ayant servi à l'inscription.

Les épreuves écrites du concours consistent en un test de culture générale et un test de spécialité, administrés sous forme de Questions à Choix Multiple (QCM), sur une plateforme informatique.

L'épreuve de culture générale est notée sur vingt (20) points et l'épreuve de spécialité sur quarante (40) points.

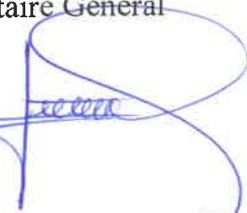
Toute note inférieure au cinquième (1/5) du nombre total des points est éliminatoire.

Les date, lieu et chronogramme d'administration des épreuves écrites seront précisés ultérieurement.

Les candidats admis sont immédiatement intégrés dans la fonction publique en qualité de fonctionnaires stagiaires et affectés dans les régions autres que celle du Centre.

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn**, le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

